



Moulins, le 14 juin 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE - INVITATION

### **Plan mercredi - Projet éducatif territorial de Toulon-sur-Allier Visite de madame la préfète le 19 juin 2019**

En 2014, à la suite de la réforme des rythmes éducatifs, toutes les communes disposant d'une école publique ont mis en place une organisation du temps scolaire sur **5 jours**. Une très grande majorité d'entre elles a alors choisi d'organiser des activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, a rendu possible, pour les communes et conseils d'école qui le souhaitent, la mise en place d'une semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée 2017.

Afin de répondre aux besoins et aux attentes des parents, et de leurs enfants, il convient de créer les conditions pour que le **mercredi reste un temps éducatif utile aux enfants**, conçu dans le respect de leurs rythmes et en relation avec le socle commun de culture, de connaissances et de compétences.

Il s'agit de s'appuyer sur les acquis des PEDT, en matière de démocratisation des activités sportives et culturelles, de leur complémentarité avec le temps scolaire et d'ouverture sur le territoire.

Présenté le 20 juin 2018, le **plan mercredi** repose sur l'engagement de la collectivité à mettre en place, le mercredi, des activités éducatives de grande qualité dans un cadre structuré. Ce cadre est celui d'un accueil de loisirs sans hébergement, adossé à un projet éducatif territorial et respectant une charte qualité.

En contrepartie, l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) apportent un soutien technique ou financier.

Depuis septembre 2018, le groupe d'appui départemental (GAD), composé de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), de la caisse d'allocations familiales (CAF) et des représentants des parents d'élèves, a labellisé au total **28 plans mercredis** avec nécessairement un PEDT (**voir cartographie ci-joint**).

Les collectivités concernées ont été destinataires d'une affiche créée par le GAD, à apposer dans leur structure afin de communiquer sur leur label auprès des familles accueillies.

2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex

[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00

### **Le plan mercredi dans l'Allier, en quelques chiffres :**

- 28 plans mercredi validés ;
- 36 accueils de loisirs labellisés « plan mercredi » (sur 65 accueils de loisirs déclarés à la DDCSPP), représentant 700 places pour les – de 6 ans et 1248 places pour les + de 6 ans ;
- 259 communes dans lesquelles les familles ont potentiellement accès à un accueil de loisir labellisé, dont :
  - 69 dans l'arrondissement de Moulins,
  - 32 dans l'arrondissement de Vichy,
  - 57 dans l'arrondissement de Montluçon.

*Par exemple, pour l'arrondissement de Moulins, les 9 plans mercredis labellisés concernent 69 communes et 11 accueils de loisirs déclarés à la DDCSPP.*

Madame la préfète, en présence des représentants de la commune, de la DSDEN, de la CAF, et de la DDCSPP, visitera officiellement le mercredi 19 juin l'accueil de loisirs « la planète bleue » de Toulon-sur-Allier (accueil municipal), labellisé « plan mercredi », les écoles élémentaire et maternelle, et **le jardin potager**.

**Ce jardin est mis en œuvre avec les deux écoles, la micro-crèche, le club de l'amitié et les services techniques de la commune et illustre parfaitement cette continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires de ce territoire sur cette activité.**

#### **Contact presse**

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle  
Céline Bonnet 04 70 48 33 10 - Christine de Rodellec 04 70 48 30 36  
[pref-communication@allier.gouv.fv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fv.fr)